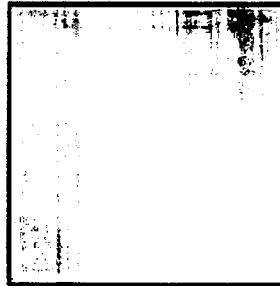


Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 08/07/2024 - 24263 - 2005 B 03242 - 484 976 915 - 10NAMICRO



COMPTES ANNUELS 31/12/2023

SARL 10NAMICRO



Comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale du 04 avril 2024

DocuSigned by:

BESCHÉ Pierre

F09AA1494A5F41C...

Désignation de l'entreprise		SARL 10NAMICRO		12 RUE ROGER SALENGRO		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		33150 CENON						
SIRET		4 8 4 9 7 6 9 1 5 0 0 0 2 1		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		
				Durée de l'exercice précédent *		12		
				Exercice N clos le		31122023		
				Exercice N-1 clos le		31122022		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		
						Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012				
		014	1 905	016	1 665	240	455	
	Immobilisations corporelles*	028	130 034	030	111 312	18 721	39 930	
	Immobilisations financières* (1)	040	34 000	042		34 000	54 551	
	Total I (5)	044	165 939	048	112 977	52 961	94 936	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052			
		Marchandises *	060	28 268	062		28 268	30 239
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	(2)	Créances { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	233 647	070	970	232 677	162 212
			072	29 735	074		29 735	8 462
		Valeurs mobilières de placement	080		082			
		Disponibilités	084	390 951	086		390 951	355 062
		Charges constatées d'avance *	092	4 265	094		4 265	
		Total II	096	686 865	098	970	685 895	555 975
		Total général (I + II)	110	852 804	112	113 947	738 856	650 911
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET		
				1		2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		15 000		15 000	
	Ecart de réévaluation		124					
	Réserve légale		126		1 500		1 500	
	Réserves réglementées*		130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132					
	Report à nouveau		134		425 078		359 608	
	Résultat de l'exercice		136		71 561		90 469	
	Subventions d'investissement		137					
	Provisions réglementées		140					
	Total I		142		513 139		466 578	
Provisions pour risques et charges		154						
Total II		154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		17 330		28 873	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		183 508		120 225	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)		172		15 415		31 059	
	Comptes courants d'associés		173		7 735		4 176	
	Autres dettes		175		1 730			
	Produits constatés d'avance		174					
Total III		176		225 718		184 334		
Total général (I + II + III)				180	738 856		650 911	
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	7 165
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	2 068
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

(2)

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SARL 10NAMICRO		Néant <input type="checkbox"/>			
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122023		Exercice N-1 clos le 31122022			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	309 475	403 852	
	Production vendue	{ biens et services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215			
				217			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					
	Production immobilisée *						
	Subventions d'exploitation reçues						
	Autres produits				12	285	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	959 659	999 839	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	296 462	449 548	
	Variation de stock (marchandises) *			236	1 971	(15 171)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	192 416	131 616	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	2 836		
	Rémunérations du personnel *			250	87 629	87 925	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	43 737	42 081	
	Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255			
	Dotations aux provisions			256		970	
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		259			
			260	4	269		
Total des charges d'exploitation (II)				264	871 364	884 270	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	88 295	115 569	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	3 511	1 750	
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294	585	771	
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquiés D)		348			
	Impôts sur les bénéfices *				306	19 660	26 079
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	71 561	90 469	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318	3 535		
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	20 545		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
DÉDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		989			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		991			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		344			
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		127			
	dont divers *	Créance due au report en arrière du déficit	346		655		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		645		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	648		649		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	95 641	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	95 641	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

10NAMICRO
Société à responsabilité limitée
Au capital de 15 000 Euros
Siège social : 12 Rue Roger Salengro
33150 Cenon
484 976 915 RCS BORDEAUX

RESOLUTION D’AFFECTATION DU RESULTAT ADOPTEE PAR L’ASSEMBLEE GENERALE EN
DATE DU 04 AVRIL 2024

DEUXIEME RESOLUTION

L’associé unique décide d’affecter le bénéfice de **71 560,99 euros** de l’exercice de la manière suivante :

- **À titre de dividende** **40 000 euros**
Soit 26,66 euros par part sociale

- **Au compte report à nouveau** **31 560,99 euros**

À l’issue de cette opération, le compte « Report à nouveau » s’élève à 456 638,55 euros et les capitaux propres s’élèvent à 473 138,55 euros.

Rappel des dividendes :

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Rappel des dividendes distribués :

Exercice clos	Revenus éligibles à l'abattement	Revenus non éligibles à l'abattement
31/12/2022	25 000 €	//
31/12/2021	0 €	//
31/12/2020	0 €	//

Copie certifiée conforme

La gérance

DocuSigned by:
BESCHÉ Pierre
F09AA1494A5F41C...